

Bruxelles, le 3 février 1972
BO/ab

LIBRARY

Note BIO COM (72) 23 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

432

1 - Prix agricoles

Comme prévu, la Commission a poursuivi ses délibérations au sujet des prix agricoles pour la campagne 1972 - 1973. M. Mansholt avait présenté une nouvelle grille des prix ainsi que des modifications dans la motivation des propositions de la Commission. Après une discussion approfondie, la Commission a approuvé la proposition de M. Mansholt avec quelques nouveaux changements. M. Mansholt a promis de soumettre à la Commission un document d'ordre général sur la situation de l'agriculture, qui tienne compte de toutes les conséquences et les prévisions par rapport à l'élargissement et à la politique commerciale. Les procédures concernant ce document seront décidées par la Commission dans sa prochaine session.

Exceptionnellement, la note d'information qui concerne les prix, que j'ai donnée aujourd'hui à la presse, sera envoyée par telex à tous les bureaux d'information européens, pour leur permettre de l'utiliser demain. Les autres bureaux la recevront par exprès.

2 - Union économique et monétaire

Le vice-Président Barre a fait rapport à la Commission sur les résultats de la discussion qui a eu lieu au dernier Conseil. Il a notamment souligné l'importance du "grand" Conseil fixé pour les 28/29 février prochains, auquel devraient participer les ministres des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture des États membres. Ce Conseil doit être soigneusement préparé et la Commission s'apprête à fournir toute sa contribution. Au dernier Conseil, plusieurs ministres avaient souhaité que les discussions des 28/29 février ne soient pas limitées aux affaires monétaires, mais que le débat s'élargisse à tous les aspects de l'union économique, notamment la politique régionale et la coordination des politiques économiques devraient être évoquées et débattues. Comme il a été rappelé hier en séance, la Commission a la "conscience tranquille" à ce propos, et ce n'est pas de sa faute si, jusqu'à présent, le Conseil n'a pas décidé ou même discuté les nombreuses propositions de la Commission dans les différents secteurs de l'union économique. C'est pour cela que la Commission a décidé de préparer un nouveau document qui couvre tous les aspects qui doivent être pris en considération pour un retour à l'équilibre à l'intérieur et pour des progrès indispensables dans la construction de l'union économique et monétaire. Il s'agira d'abord d'un catalogue et d'un rappel de toutes les propositions en matière de politique régionale, d'harmonisation fiscale (le mémorandum en cette matière, présenté par la Commission en 1969 n'a jamais fait l'objet de débats ou d'études par le Conseil !), de coordination des politiques économiques, etc... Mais la Commission y ajoutera de nouvelles idées et propositions pour que l'ensemble soit actualisé. Ce document devrait être prêt pour le 15 février et discuté le 17 février en Commission. Comme le vice-président Barre l'a dit en Commission hier, pendant les semaines qui viennent, une partie décisive pour l'avenir du Marché commun sera jouée à Bruxelles et dans les capitales : la Commission entend faire son devoir et prendre toutes ses responsabilités à cet égard.

.../...

3 - Aide au développement

M. Deniau a présenté à la Commission un projet de mémorandum sur une politique communautaire de coopération au développement, qui contient un programme d'actions qu'elle avait prises lorsqu'au mois de juillet 1971, elle avait approuvé et envoyé au Conseil un document de synthèse sur l'aide au développement. Ce document permet de passer des orientations contenues dans le document de synthèse à un programme d'actions précises. Voilà quelques indications sur les actions proposées. Tout d'abord, la Commission suggère des mesures favorisant les exportations des pays en voie de développement, et en premier lieu lors des négociations pour les accords internationaux de produits, à savoir l'accord international de 1973 sur le café, l'accord international sur le sucre et l'accord international du cacao. Après avoir indiqué des actions de promotion commerciale en faveur des produits en provenance des pays en voie de développement, la Commission souhaite la suppression progressive des accises sur les produits tropicaux, notamment en Allemagne et en Italie, ainsi que des mesures de protection des appellations d'origine de produits alimentaires, toujours en provenance des mêmes pays.

Au sujet des efforts publics d'aide, la Commission indique comme objectif du transfert annuel net au profit des pays en voie de développement des flux publics nets correspondant , les 0,7 % du produit national brut de chaque Etat membre. Cela permettrait de dépasser largement le 1 % d'aide au total, envisagé par l'UNCTAD. En outre, la Commission suggère que la part des dons par rapport aux prêts dans l'aide bilatérale soit augmentée et que les conditions de prêt soient modifiées. Enfin, la Commission propose le déliement progressif des aides à l'échelle communautaire pour toutes les aides bilatérales des pays membres, ce qui serait conforme au principe de l'union économique et monétaire ainsi qu'aux vœux maintes fois exprimés par les pays en voie de développement.

J'espère pouvoir vous faire parvenir le document aussitôt qu'il sera approuvé par la procédure écrite et disponible dans les différentes langues.

La Commission se réunira mercredi prochain à Strasbourg.

Amitiés

B. OLIVI

